



**Madame la Préfète des Hautes Alpes
Préfecture
28 rue Saint Arey
BP 80 100
05011 GAP Cedex**

Gap, le 15 janvier 2021

**Objet : Protection du Massif du Chenaillet
Lettre recommandée avec AR**

Madame la Préfète,

Lors du Conseil de défense écologique qui s'est tenu le 12 février 2020, le Président de la République a annoncé une augmentation significative de la surface globale d'aires protégées dans notre pays. "L'objectif est de protéger 30% de notre territoire terrestre et maritime, dont un tiers à un niveau élevé de protection", a-t-il indiqué dans le communiqué de presse qui a rendu compte de ce Conseil. Cet objectif est repris par la « **stratégie nationale pour les aires protégées** » récemment publiée.

Le département des Hautes-Alpes apporte certes déjà une forte contribution à la protection des espaces naturels de notre pays. Il compte un parc national, deux parcs naturels régionaux, plusieurs réserves biologiques domaniales, une réserve naturelle nationale, une réserve naturelle régionale, plusieurs arrêtés de protection de biotope... et une proportion non négligeable de son territoire peut bénéficier du dispositif de gestion Natura 2000.

Pour autant, les Hautes-Alpes sont un territoire d'une exceptionnelle richesse naturelle, et certains espaces parmi les plus remarquables au niveau national et international ne disposent d'aucune protection et sont soumis de ce fait à des pressions anthropiques particulièrement destructrices.

Parmi ceux-ci figure l'ensemble constitué par le Massif du Chenaillet, les sources de la Durance, les marais du Bourget et les Fonts de Cervières situé sur le territoire des Communes de Montgenèvre et Cervières dans le Briançonnais. Il s'agit d'un massif d'une richesse naturelle exceptionnelle sur les plans tant géologique que biologique. Vous trouverez en pièce-jointe une note descriptive rédigée en 2008 par l'association Arnica Montana pour illustrer cette richesse et les menaces et dégradations dont il est l'objet.

Au cours de la décennie 90, un projet de réserve naturelle avait été construit en concertation avec tous les partenaires concernés et en particulier les services de l'Etat. Ce projet était sur le point d'aboutir lorsque la réforme du statut des réserves naturelles (avec



la création des réserves naturelles régionales) est intervenue en 2002. A l'issue de cette réforme, le projet n'a pas été repris. Il est en sommeil depuis.

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Briançonnais, un collectif associatif s'est constitué ; parmi les principales motivations de ses membres figure la protection du Massif du Chenaillet. Ce collectif est toujours actif et est prêt à reprendre le travail abandonné.

A l'issue de l'élaboration du SCOT, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Briançonnais s'était engagé à organiser dans le cadre d'un groupe de travail associant tous les acteurs concernés (Elus, administrations, naturalistes, géologues, agriculteurs, opérateurs touristiques...) une réflexion susceptible de déboucher sur la mise en place d'outils efficaces de protection du Chenaillet.

Les élections municipales, puis la crise sanitaire n'ont pas permis l'installation de ce groupe de travail. Pour autant, le nouveau Président de la Communauté de communes nous a fait savoir qu'il mettrait en place et animerait le dispositif prévu.

Dans ce contexte, nous souhaitons que vous puissiez apporter votre soutien à cet objectif de protection du Chenaillet. La déclaration du Président de la République est une opportunité que nous saisissons pour relancer le projet. Il nous paraît opportun que vous puissiez relancer la dynamique abandonnée il y a maintenant près de 20 ans. La Stratégie nationale pour les Aires protégées (SNAP) de l'Etat, objet d'une publication récente, est une opportunité qu'il convient de saisir.

Nous pensons que l'inscription du massif du Chenaillet dans cette stratégie serait particulièrement judicieuse.

Nous restons à votre disposition pour toute réunion de travail ou information complémentaire que vous souhaiteriez.

Nous vous prions, Madame la Préfète, de croire en l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour le Collectif,
Le Président de la SAPN-FNE 05**

Hervé Gasdon



Membres du Collectif associatif du Briançonnais :



Société alpine de Protection de la Nature - France Nature Environnement Hautes-Alpes (SAPN-FNE 05)



Association d'Etude et de Sauvegarde de la Vallée de Cervières (AESVC)



Arnica Montana (AM)



Club alpin Français de Briançon (CAF)



Centre briançonnais de Géologie alpine (CBGA)



Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne - Section Hautes-Alpes
Imposée de Val d'Extrême - 05000 Guillestre

Syndicat national des Accompagnateurs en montagne 05 (SNAM 05)



Mountain Wilderness (MW)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA (LPO PACA)

Copies à :

Président de la Communauté de communes du Briançonnais, Maire de Cervières, Maire de Montgenèvre

DDT 05, DREAL PACA

Collectif Briançonnais, FNE PACA

Secrétaire d'Etat Joël GIRAUD, Députée Claire BOUCHET, Députée Pascale BOYER

Ministre de la Transition écologique et solidaire Barbara POMIPILI